



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 11 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par l'Ambassadeur Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, à l'occasion de la visioconférence tenue le mardi 9 juin 2020, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Le représentant du Soudan a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et de la déclaration sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Nicolas **de Rivière**



Annexe I

Exposé de M. Sven Jürgenson, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pour la période allant du 26 mars au 8 juin 2020.

Suite à la nomination des cinq experts devant siéger au Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'au 12 mars 2021, le Secrétariat a organisé, virtuellement, un cours d'introduction pour le Groupe qui s'est déroulé entre le 8 et le 14 avril 2020. Ces séances ont permis de planifier les travaux pour le nouveau mandat et de tenir des réunions bilatérales virtuelles avec des États Membres, dont le Soudan, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies. Après cette formation, dans une lettre datée du 21 mai qui m'a été adressée en ma qualité de Président du Comité, le Groupe a exposé ses priorités dans le cadre de son mandat défini dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En application du paragraphe 2 de la résolution 2508 (2020), le Groupe d'experts a présenté au Comité son premier rapport trimestriel, qui couvre la période allant du 13 mars au 1^{er} juin 2020. En raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe n'a pas pu voyager. À la place, il a recueilli et vérifié les informations à distance.

Dans l'intérêt du Conseil, afin qu'il puisse apporter le meilleur appui possible au Soudan en lien avec les derniers faits nouveaux survenus sur le terrain, je voudrais souligner les éléments importants suivants contenus dans le rapport du Groupe d'experts, sans préjuger des positions nationales des différents membres du Comité sur ces questions.

Le Groupe d'experts a indiqué que, malgré de nombreux facteurs qui entravent les négociations, y compris la COVID-19, les pourparlers de paix à Djouba se sont poursuivis, la date du 20 juin 2020 ayant été fixée comme dernier jour des négociations. Les affrontements entre l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW) et les forces gouvernementales soudanaises dans le Jebel Marra se sont atténués depuis la fin de 2019, grâce au cessez-le-feu réciproque. Cependant, l'ALS/AW a continué à recruter et à former de nouveaux combattants grâce à son exploitation de la mine d'or de Torroye dans le sud-est du Jebel Marra. D'autres événements déstabilisants ont concerné un individu visé par les sanctions, Musa Hilal, et des communautés arabes ; le Groupe d'experts précisant que les partisans de Musa Hilal se sont mobilisés pour obtenir sa libération de prison. En outre, le Groupe a signalé la possible formation d'un nouveau groupe armé par des communautés qui craignent de perdre les terres qu'elles ont saisies pendant le conflit au Darfour. Pour ce qui est du contexte régional, presque tous les groupes armés darfouriens ont maintenu une présence en Libye, qui reste pour eux une importante source de financement.

En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le Groupe d'experts s'est dit préoccupé par le fait que certains facteurs, tels que la présence de plus de 1,8 million de personnes dans les camps de déplacés et la porosité des frontières avec les pays voisins, pourraient avoir une lourde incidence sur la propagation de la maladie. Les mesures de distanciation sociale ordinaires contre la COVID-19 sont difficiles à mettre en œuvre dans les camps de déplacés en raison des conditions de vie difficiles qui y règnent, en particulier la surpopulation et le manque d'eau.

Enfin, je voudrais indiquer une nouvelle fois que tous les éléments susmentionnés ont été portés à l'attention des membres du Conseil afin de mettre en évidence les domaines où des difficultés peuvent surgir, de sorte que le Conseil en soit conscient lorsqu'il délibère de la meilleure façon d'épauler le Soudan pendant sa transition. Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner que le régime de sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à la paix au Darfour. Il n'a pas pour objectif de punir le Soudan, mais de favoriser l'instauration d'une paix durable. Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) est déterminé à travailler avec le Soudan et toutes les parties concernées pour que cela devienne une réalité.

Annexe II

Déclaration de M. Omer Mohamed Ahmed Siddig, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous remercions également le Représentant permanent de l'Estonie d'avoir dirigé les travaux du Conseil au mois de mai. Nous le remercions en outre, d'avoir présenté, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le rapport trimestriel du Groupe d'experts sur le Soudan, dont nous avons pris note.

Il y a quelques semaines, le Soudan a célébré le premier anniversaire du renversement du régime Al-Bashir par le peuple soudanais, qui, plusieurs mois durant, s'est soulevé de manière pacifique jusqu'à ce que le régime cède à la pression et se retire. Le peuple soudanais continue d'avancer résolument dans la construction d'un pays prospère, démocratique et stable, en paix avec lui-même et avec ses voisins.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer s'agissant d'aider le peuple soudanais à réaliser ses aspirations et à concrétiser ses espoirs, mais aussi de reconnaître les sacrifices consentis par le peuple soudanais depuis le début de la révolution. Et cela, parce que le Conseil peut contribuer à faire changer les choses et parce qu'il a un intérêt intrinsèque évident à préserver la paix et la sécurité dans le pays. La situation au Soudan a radicalement changé au cours de l'année dernière, et le pays n'attend rien de moins qu'une réaction positive à ces développements de la part du Conseil de sécurité.

Il y a plus de 15 ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1591 (2005), par laquelle les sanctions ont été imposées. Or les sanctions sont restées en place, sans évoluer, en dépit des changements positifs intervenus dans le pays. Cette situation est assez déroutante, car elle envoie un signal peu encourageant au peuple et au Gouvernement soudanais, à savoir que, quelles que soient les mesures prises, les sanctions ne seront pas levées. La levée des sanctions constituerait un pas important vers l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles dans le pays pendant la période de transition. En outre, elle consoliderait les progrès accomplis au Soudan au cours des derniers mois.

Il convient de noter que lorsque la résolution 2508 (2020), qui a prorogé le mandat du Groupe d'experts, a été adoptée en février dernier, le Conseil a déclaré, dans cette résolution, son intention d'établir

« des paramètres de référence clairs, précis et mesurables, qui pourraient le guider dans l'examen des mesures imposées au Gouvernement soudanais »
(résolution 2508 (2020), par. 4).

Nous demandons au Conseil de fixer ces critères et de définir les domaines précis auxquels ils pourraient s'appliquer, avec pour objectif ultime de mettre fin au régime de sanctions.